

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 5 février 2019 à 19 heures

Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 14 janvier 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 36 membres (+ 4 pouvoirs d'absents excusés)

a) 32 membres titulaires

Luc ADONETH - Francis ADRIAN - Charles ANDREA (*pouvoir de Francis WEYH*) - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Georges BLANKAERT - Jean-Marc BURRUS - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Anne DESCHAMPS - Denis DIGEL - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - Pascal FEIL - André FRANTZ - Catherine GREIGERT - Benoit HEINRICH - Jean-Claude HILBERT - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Alain MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERS-DOERFFER - Jean-Marc RIEBEL (*pouvoir de Roland RENGERT*) - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING (*pouvoir d'Olivier SOLER*) - Bernard SCHMITT - Jean-Louis SIEGRIST - Willy SCHWANDER - Yvette WALSPURGER

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Agnès SEEWALD - Emmanuel ESCHRICH - Dominique HERRMANN - Marie-Louise HUMBERT

Sont absents excusés (15) : (4 ont donné pouvoir à un membre présent)

Claude ABEL - Denise ADOLF - Suzanne GOETTEMANN - Jean-Pierre HESTIN - Serge JANUS - Alex JEHL - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Roland RENGERT (*pouvoir donné à Jean-Marc RIEBEL*) - Marie-Christine SALBER - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Philippe SCHEIBLING*) - Jean-Claude SPIELMANN - Francis WEYH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*)

Sont absents (4) :

Jean-Pierre PIELA - Gérard BERNARD - Vincent GRISS - Jean-Blaise LOOS

Assistent également à la séance :

Un délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte six points, dont quatre ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2018
3. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2018 et affectation des résultats
4. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2019
5. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
6. Désignation d'un représentant du PETR au conseil d'administration de la Maison de la Nature de MUTTERSHOLTZ

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Martin KLIPFEL

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2019-I-02 : ARRÊT DU COMPTE DE GESTION
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

La trésorière du pôle d'équilibre territorial et rural SÉLESTAT ALSACE CENTRALE a établi le compte de gestion de l'exercice 2018 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le PETR au cours de l'exercice 2018. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le PETR et qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice	excédent
fonctionnement	3 139,68 €
investissement	25 052,09 €
solde global	28 191,77 €

En intégrant les résultats de l'exercice 2018, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats de l'exercice	excédent
fonctionnement	46 048,53 €
investissement	129 646,37 €
solde global	175 694,90 €

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2018,

Vu le compte de gestion établi par M^{me} Bernadette REICHERT, trésorière du PETR, au titre de l'exercice comptable 2018,

après en avoir délibéré et l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2018, admet les résultats de gestion 2018 suivants :

- excédent de fonctionnement : **3 139,68 euros**
- excédent d'investissement : **25 052,09 euros**
- excédent global de clôture : **28 191,77 euros**

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2019-I-02 : ARRÊT DU COMPTE DE GESTION
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 (suite)**

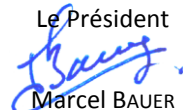
ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2018 suivants :

- excédent de fonctionnement : **46 048,53 euros**
- excédent d'investissement : **129 646,37 euros**
- excédent global de clôture : **175 694,90 euros**

déclare que le compte de gestion dressé par la trésorière du pôle d'équilibre territorial et rural pour l'exercice 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

Affiché au siège du syndicat mixte le **15 mars 2019**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **15 mars 2019**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Marcel BAUER